

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'AILC/ICLA

LOTUS HALL, UNIVERSITÉ DONGGUK, SÉOUL

26 – 27 JUILLET 2025

26 JUILLET, 14-18 HEURES, HEURE DE CORÉE

1. Accueil

La présidente ouvre la réunion en remerciant notre hôte et coordinateur du Congrès, Youngmin Kim, et l'université Dongguk qui accueille la réunion du Conseil Exécutif.

2. Confirmation des votes sur les rapports, questions soulevées dans les réponses, points à noter

Les secrétaires confirment que tous les rapports des comités administratifs et de recherche ont été approuvés par les membres, sans vote contre. La présidente transmet quelques observations formulées sur les rapports des commissions de recherche :

Les statuts du Comité d'Etudes Comparatives de Genre devront être approuvés avant leur participation au Congrès de ACLA en mars 2026. Les règlements administratifs doivent en effet être approuvés par le Comité exécutif; ils seront donc soumis à la prochaine réunion du CE. Les étudiants diplômés ayant droit gratuitement à l'adhésion à l'AILC/ICLA, on peut donc l'offrir aux jeunes chercheurs participant à ce comité.

- Le Comité de Recherche Littérature, Arts et Médias pourra soumettre son rapport annuel sous un format plus standard – il n'est pas nécessaire d'utiliser le modèle de renouvellement.

Les rapports des comités de recherche seront modifiés pour tenir compte des observations suivantes, avant leur téléchargement sur le site Web de l'AILC/ICLA :

Les rapports annuels des comités permanents de recherche seront présentés par leur président/e au CE, car c'est le/la président/e, et non d'autres membres du comité de recherche, qui sont membres du CE. Ainsi, l'un des co-présidents du Comité d'études sur la bande dessinée et les récits graphiques au soin de soumettre à nouveau le rapport du comité dûment signé de sa main avant de le télécharger sur le site Web de l'AILC/ICLA.

Le Rapport du Comité de recherche sur la littérature comparée arabe indique que l'existence du comité sera ratifiée au Congrès en 2025 ; celle-ci a cependant déjà été

approuvée par le CE en 2024, cette phrase sera donc supprimée avant le téléchargement.

Questions sur le rapport du Comité de recherche permanent sur les Littératures et Cultures de l'Asie du Sud :

- a) le coprésident est Sayantan Dasgupta (le rapport précédent de septembre 2024 a également été signé par EV et SD), mais l'élection de Sayantan par le comité en tant que coprésident n'a en fait jamais été communiquée au CE. La présidente profite de cette occasion pour le faire savoir au CE.
- b) Dans quelle mesure les activités décrites sont-elles celles du Comité, plutôt que les travaux individuels de ses membres? Il convient de présenter plus clairement les recherches effectivement menées dans le cadre des travaux du comité ; les activités individuelles de ses membres peuvent y être mentionnées, mais en dehors du corps même du rapport.
- c) une question est posée au sujet du « Professeur Rindon Kundu », dont les activités sont présentées aux pages 9 et 10 ; s'agit-il également du bénéficiaire d'une bourse de participation Jeunes chercheuses et chercheurs (ECR)? Il ne saurait avoir les deux statuts en même temps. EV Ramakrishna répond qu'il s'agit d'un professeur adjoint en début de carrière. Le rapport sera clarifié sur ce point avant d'être mis en ligne.

3. Élections électroniques 2025

Liedeke Plate, présidente de la commission électorale, annonce que 4630 membres étaient inscrits sur les listes électorales à ce jour, ce nombre ayant augmenté lors de la préparation du Congrès. Elle expose la procédure mise au point par les trésorières, la présidente du comité des subventions de participation et la présidente pour rembourser les frais d'adhésion à l'AILC/ICLA ajoutés par erreur à l'inscription anticipée pour tous les membres, y compris ceux qui étaient déjà membres de l'AILC/ICLA, et aux chercheurs en début de carrière qui ont reçu des dispenses de frais d'inscription par le comité des subventions de participation.

Liedeke Plate remercie la Présidente pour le travail attentif qu'elle a mené sur la liste des membres, ce qui nous a permis de préparer les élections de manière très efficace. Les membres du CE font l'éloge de l'interface et soulignent la commodité du processus de vote, grâce à la bonne conception de la plateforme ; ils approuvent le travail de l'entreprise embauchée pour l'effectuer.

En ce qui concerne le déroulement du vote pendant le Congrès, un isoloir sera disponible pour les électeurs.

On souligne qu'il y a eu quelques retards dans la collecte des cotisations par certaines associations nationales – certaines ont été reçues après l'ouverture des élections

(Azerbaïdjan), d'autres se heurtent à des obstacles lors de leurs transferts. Le principe retenu a été de permettre aux membres des associations nationales qui ont confirmé leur adhésion à l'AILC/ICLA en temps utile de voter aux élections de l'AILC/ICLA, étant entendu que les cotisations d'adhésion à l'AILC/ICLA seront acquittées au plus tôt.

4. Congrès 2025

A) Rapport oral sur le Congrès 2025

Le coordinateur du Congrès, Youngmin Kim, présente un rapport oral, mettant l'accent sur les dispositions de dernière minute prises pour la tenue des sessions hybrides. Il indique qu'elles seront programmées entre 9h et 17h et que des liens seraient envoyés aux membres qui se sont inscrits pour participer en ligne.

On annonce que le Prix Balakian sera décerné lors de la cérémonie d'ouverture le 29 juillet à 19 heures, et que le dîner sera retiré du programme du congrès. On précise les lieux de divers événements du programme.

B) Questions de procédure

La présidente passe en revue l'organisation du Congrès 2025 et note qu'il y a eu des retards et une certaine confusion dans la communication des informations, et que certains participants ont contacté l'adresse électronique de l'AILC/ICLA en raison de la lenteur ou de l'absence de réponse du Secrétariat du Congrès aux courriels. Nous reconnaissons que l'organisation du congrès s'est révélée particulièrement difficile ; à l'avenir, le protocole d'accord et le guide d'accueil devront être rédigés plus fermement (et le processus de préparation suivi avec attention) afin de garantir la publication à temps de ces informations et une meilleure communication.

En particulier, la mise en ligne du site web du Congrès, l'affichage des dates limites pour la proposition des sessions et des communications, l'acceptation des propositions soumises et la publication d'un premier programme doivent être effectués au moins 6 mois plus tôt que pour le Congrès de Séoul.

Le comité académique responsable de l'organisation doit être plus important ; les organisateurs doivent prévoir de recourir à une équipe professionnelle en appui des responsables scientifiques (que ce soit par les services de conférence de l'université d'accueil ou par un service d'organisation de conférences privé) dès le départ et non pas au dernier moment, avec les surcoûts et les pertes qui peuvent en résulter.

Certains des retards constatés lors du présent Congrès peuvent s'expliquer : c'est le cas notamment pour le retard dans l'arrivée des subventions qui a résulté de la tentative de coup d'État de l'ancien président coréen. Lorsque celles-ci ont été accordées, les montants

effectivement alloués se sont avérés inférieurs aux demandes déposées. Cependant, ce type de contretemps doit être prévu dans la préparation, de même que la non-obtention de subventions complémentaires ; s'il y a plus d'argent que prévu, il est toujours temps d'ajouter ensuite des activités supplémentaires au programme initialement inclus dans les frais d'inscription (repas, excursions, appui à la participation en ligne, etc.).

Bon nombre de ces questions ont d'ores et déjà été prises en considération lors de la discussion des propositions soumises pour l'organisation du congrès 2028, qui ont tiré les leçons des difficultés du congrès de Séoul. Si l'on ne peut bien sûr pas prédire à l'avance les troubles liés à la politique intérieure ou internationale, il importe de prévoir clairement une procédure liée à ces questions dans le protocole d'accord et le guide d'accueil à l'avenir.

5. Congrès 2028

Anne Duprat effectue une première présentation générale des trois candidatures soumises pour l'accueil du Congrès en 2028, suivie d'un temps d'échange en ligne avec chacune des équipes candidates. Les universités de Rome et Naples, l'université de Glasgow et l'université de Birmingham présentent leurs propositions respectives et répondent tour à tour aux questions posées par le CE. Les membres du CE apprécient le travail remarquable accompli par les collègues qui ont élaboré les offres, et soulignent le grand professionnalisme, la précision et l'engagement personnel dont témoignent ces propositions. La discussion s'engage sur les dossiers présentés ; faute de temps, la sélection finale de l'offre retenue est reportée au lendemain.

La réunion est ajournée jusqu'à 13 heures le 27 juillet 2025.

27 JUILLET 2025, 13h30-17 h, HEURE de Corée

5. Congrès 2028, suite de la discussion

Les propositions discutées le 26 juillet sont mises aux voix. L'Université de Glasgow est choisie pour accueillir le 25e congrès de l'AILC/ICLA en 2028.

6. Recherche Littéraire/Literary Research

Le rédacteur en chef sortant de RL/LR, Marc Maufort, informe le CE de l'arrivée d'une nouvelle rédactrice en chef de RL/LR, la Dre. Alice Pick Duhan, et précise qu'il sera là pour l'appuyer pendant la période de transition jusqu'au numéro de 2026.

Il informe également l'assemblée que le contrat avec Peter Lang devait être renouvelé, le nouveau contrat commençant le 1er janvier 2026 jusqu'à fin 2028.

Le Comité exécutif marque sa reconnaissance pour le dévouement exceptionnel du rédacteur sortant de RL/LR, et son appréciation pour l'ampleur du service rendu.

La CE vote le renouvellement du contrat avec Peter Lang pour 2026-2028, avec l'attribution d'une subvention de 4000 euros pour les frais de libre accès.

Proposition soumise par Marc Maufort et secondée par Liedeke Plate, adoptée par 17 voix pour, aucune contre.

Marc Maufort suggère ensuite l'attribution d'une subvention de 5000 euros pour le soutien à l'édition. Le budget annuel reçu de l'AILC/ICLA pour le soutien éditorial, précise-t-il, est utilisé pour financer des activités telles que :

- Révision stylistique
- Mise en forme du texte
- Vérification des sources
- sécurisation des autorisations requises
- -harmonisation bibliographique
- -promotion de la revue
- achat de livres
- Relecture
- correspondance avec les éditeurs et les agences d'indexation

La CE autorise le versement d'un montant de 5000 euros pour le soutien éditorial à RL/LR.

Proposition soumise par Marc Maufort et secondée par Anne Duprat. Adoptée par 18 voix pour, aucune contre.

7. Mise à jour des communications (site web, newsletter, dossier de communication et de stockage/archivage, listes de diffusion) et mise à jour des questions d'adhésion

A) La présidente fait le point sur le développement du nouveau site Web, qui a pris du retard, mais qui avance. Remerciant le « groupe de travail sur le site web » (Lobna Ismail, Youngmin Kim, Anca Mihalache, Clotilde Thouret et Anne Tomiche), elle note qu'ils n'ont pu y travailler autant que prévu au cours de l'année écoulée mais qu'ils pourront eux-mêmes (ou l'équipe qui sera nommée pour leur succéder par la nouvelle présidente), auront bientôt un site à consulter.

Comme prévu, le site comportera une section pour nos associations nationales, à laquelle nous pourrions également ajouter divers groupes non rattachés à celles-ci et que nous

pourrons accueillir, comme le groupe des chercheurs indonésiens par exemple, ou l'association savante iranienne, etc. (voir aussi le rapport de la CAAO).

B) En ce qui concerne la suite informatique de communication et les questions qui y sont liées : le CE avait déjà convenu lors de notre réunion de mars 2025 de demander une version à but non lucratif de Microsoft Office pour nos communications internes au CE, la gestion des documents et informations partagés, l'espace d'archivage et les communications avec les membres qui nous contactent individuellement via notre adresse e-mail, ou qui postulent à un financement, soumettent des candidatures à nos prix, etc. Le système de messagerie joint à notre site web actuel, en particulier, n'est plus adapté à nos besoins (nous avons eu quelques problèmes techniques potentiellement graves avec celui-ci). Les progrès sur ce front ont été lents et parfois frustrants en raison du parcours d'obstacles bureaucratiques que représentent ces démarches administratives. Cependant, des progrès ont été réalisés :

- nous avons maintenant l'appui d'un comptable chargé de notre fiscalité (Yassine El Jouaidi, du cabinet Dinergie), grâce notamment aux bons offices d'Anne Duprat, avec le soutien d'Anca Mihalache ;

- nous avons, depuis 2 jours, une nouvelle adresse de domiciliation administrative à Amiens ;

- maintenant que nous avons cette adresse, nous pouvons obtenir le numéro « SIRET» requis pour l'enregistrement des associations et les sociétés en France ; cela nous permettra désormais de demander ce compte Microsoft à but non lucratif, ainsi que de nous conformer à d'autres exigences fiscales et légales. Et nous pourrons alors également ouvrir un nouveau compte bancaire, de préférence en ligne.

Comme la présidente a été impliquée dans ces diverses questions liées entre elles, elle propose de continuer à aider Anca Mihalache, Anne Duprat, les nouvelles secrétaires et la nouvelle présidente à achever ces démarches administratives.

C) En ce qui concerne les adhésions, au 17 juillet 2025, nous comptons environ 4630 membres (1370, soit environ 30 %, sont des étudiants). $4630 - 1370 = 3260$ membres payants (au jour où se tient le présent CE, leur nombre a quelque peu augmenté). Parmi ceux-ci, près de la moitié (environ 1560) paie en euros et le reste en dollars ; environ 170 versent la cotisation réduite. Dans l'ensemble, si ces chiffres se maintiennent, cela devrait nous donner un revenu annuel d'environ 34 000 \$. Cependant, comme beaucoup de ceux qui ont adhéré pour le congrès (plus de 200) pourraient ne pas renouveler leur adhésion, on devrait assister à une baisse des revenus en 2026.

En 2022, nous comptons environ 5330 membres. Il semble donc que nous en ayons perdu environ 700. Cela correspond à l'absence temporaire d'ABRALIC (Brésil), qui nous rejoindra fin 2026. En 2022, ABRALIC comptait 1749 membres (la majorité étaient des étudiants). Aujourd'hui, ils en ont 727, dont 323 étudiants. Sans ABRALIC en 2022, nous aurions compté environ 3550 membres : depuis lors, nous avons donc un gain net de plus de 1000 membres en dehors d'ABRALIC – qui devrait aussi nous revenir en 2026. La situation est donc saine.

Nous avons convenu de partager notre bulletin d'information avec les dirigeants de l'ABRALIC pour qu'ils le distribuent à leurs membres afin de continuer à maintenir la relation avec eux. Les étudiants peuvent continuer à s'inscrire gratuitement via le site web de l'AILC/ICLA, de sorte que les étudiants brésiliens qui le font peuvent continuer à accéder aux bourses/prix dédiés à l'AILC/ICLA ; et les chercheurs et chercheuses peuvent s'inscrire individuellement et avoir droit à tous les autres bénéfices de l'association.

La présidente souligne la nécessité d'investir dans le développement de notre présence dans diverses parties du monde où il y a un intérêt pour la littérature comparée mais aucune association, ou, dans lesquelles il existe des associations qui ne sont pas membres de l'AILC – le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, par exemple ; les pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale tels que la Turquie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Turkménistan... ainsi qu'en Afrique et en Amérique latine.

En ce qui concerne les associations « membres », il convient de noter que l'ACLA est une association de soutien et non une association membre. Cela nous vaut 2 places garanties pour les comités de recherche de l'AILC/ICLA lors du Congrès annuel de l'ACLA (plus de 2 comités de recherche pourraient certainement y participer) et la diffusion de l'information de l'AILC/ICLA par le biais des canaux de l'ACLA.

8. Finances : Situation actuelle

L'état des finances rapporté par les trésorières est sain à l'heure actuelle, bien que les dépenses pour le site web restent à décompter – ce paiement et le renouvellement du contrat d'Anca Mihalache, l'administratrice, devront être approuvés par le prochain CE de toute urgence.

La présidente indique que nous avons eu quelques années difficiles au début de notre mandat, mais que les choses se sont arrangées et que notre revenu global est à peu près identique à celui de 2022 (180 000 \$). Nous n'avons pas encore dépensé l'argent que nous prévoyions dépenser pour le nouveau site web ; nos dépenses sont allées au paiement des services d'Anca Mihalache ; bien que nous puissions bientôt compter sur l'obtention d'une version gratuite à but non lucratif de MS Office, il nous faut maintenant payer les services du comptable chargé de notre fiscalité. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas contacter les associations membres pour leur demander le versement

de leurs cotisations ; mais le nombre de membres semble solide et nous nous sommes engagés à utiliser certaines de nos réserves au profit de notre vaste communauté.

Après discussion sur les finances du Congrès de 2025 et dans l'anticipation d'un déficit important, on convient, afin d'aider les organisateurs, qu'à titre exceptionnel et sans que cela puisse constituer un précédent, l'AILC/ICLA ne demandera pas le transfert des cotisations d'adhésion perçues en son nom par le Congrès dans l'hypothèse où le déficit s'avérerait substantiellement supérieur à cette somme. Le prochain CE prendra les décisions nécessaires concernant les transactions financières ultérieures entre l'AILC/ICLA et les organisateurs du Congrès 2025, sur la base du déficit total prévu du Congrès 2025 (tel que déclaré par les organisateurs) et du montant de l'adhésion dû à l'AILC/ICLA collecté lors de l'inscription des participants au Congrès.

Proposition faite par la présidente, appuyée par Oana Fotache, et adoptée par 17 voix pour, aucune contre.

9. Comité de Développement de la Recherche

Un nouveau Forum des président.es des comités de recherche a été convoqué en mars 2025 par la présidente, dans le but, entre autres, de discuter et de planifier la conférence annuelle de l'AILC/AILC/ICLA. Les propositions des Comités de Littérature Comparée Numérique et de Littérature Comparée Arabe ont été reçues ; les deux ont été approuvées par le CE. La proposition de conférence présentée par le Comité de Littérature Comparée Numérique est prévue pour novembre, tandis que celle du Comité de Littérature Comparée Arabe est prévue pour 2026.

Le Forum des présidents de CR se réunira pour prévoir et choisir les conférences ultérieures.

10. Révision des statuts du Comité de littérature numérique comparée

Les amendements aux statuts de la commission Littérature Numérique Comparée (pour supprimer la limite maximale du nombre de membres du Comité) sont présentés au vote du CE.

Proposition présentée par Simone Reborá, appuyée par Anne Duprat, adoptée par 19 voix pour, aucune contre.

11. L'avenir du Comité de Recherche sur la Littérature Comparée Africaine.

La discussion sur le Comité de recherche sur la littérature africaine comparée a mis en évidence l'inquiétude des membres du CE quant au rayonnement de l'AILC/ICLA dans des domaines qui ne sont pas encore étudiés dans l'association. La Présidente signale que les

présidents de ce comité de recherche ont demandé à démissionner pour des raisons personnelles – la Présidente leur a suggéré de se retirer momentanément, pour revenir plus tard ; mais le CE doit dans l’immédiat suspendre l’activité de ce comité jusqu’à ce qu’un/e nouvelle/nouveau président.e soit élu. Elle invite le CE à approuver la réinstitution de ce comité et les activités de sensibilisation de l’AILC/ICLA dans le domaine qu’il couvre.

La page actuelle de ce comité de recherche sur le site Web devra être mise à jour pour indiquer que le comité est suspendu, jusqu’à sa réactivation sous une nouvelle présidence.

Les membres sont d’avis qu’il faudrait solliciter individuellement des collègues en ce sens, et faire en même temps un appel ouvert à manifestation d’intérêt pour réactiver ce comité. Le Président du Comité de développement de la recherche suggère que les chercheurs en début de carrière soient inclus dans le processus de démarrage d’un comité de recherche.

Liedeke Plate suggère que nous pourrions inviter à des manifestations d’intérêt pour un projet comparatif sur les littératures, les cultures et/ou les médias sur le continent africain et dans le monde. L’invitation pourrait être rédigée par le Comité de développement de la recherche et diffusée sur le site Web et par d’autres moyens. On laisse en suspens la manière dont on pourra sélectionner la proposition gagnante, et l’on suggère d’allouer des fonds au projet à titre de capital de démarrage.

Les membres suggèrent également que d’autres sources de financement dédié pourraient être explorées, pour les participants occupant des postes précaires ou travaillant dans des domaines fragiles.

La discussion sur le comité de recherche sur la littérature africaine comparée met en évidence la préoccupation des membres du CE quant à la présence de l’AILC/ICLA dans des domaines qui ne sont pas encore représentés de façon visible au sein de l’association.

12. Brève présentation et vote sur le rapport CHLEL

Le président du CHLEL, Florian Mussnug, rend compte oralement des activités du Comité, car il n’a pas été en mesure de soumettre son rapport écrit à temps. En réponse à sa question sur le soutien aux nombreux projets du CHLEL, on souligne que l’on peut demander une subvention pour frais de publication – le CE a ainsi voté d’offrir à chaque comité de recherche une somme qui peut être demandée tous les trois ans (deux comités de recherche pourraient également mettre leur argent en commun au cours d’une année donnée). Une subvention pour frais de publication peut être demandée en plus de cette somme.

L’approbation du rapport CHLEL est proposée par la présidente, appuyée par Ipshita Chanda. Adopté par 16 voix pour, aucune contre.

13. Questions liées au Comité sur les Chercheurs en début de carrière (ECARE)

La présidente de l'ECARE, Emanuelle Santos, fait le point sur l'attribution des prix et bourses offerts par le comité. Elle indique que le Prix 2025 du Premier Livre (subvention offerte chaque année) sera attribué d'ici la fin de l'année civile.

Elle demande également que le CE nouvellement élu régularise la procédure de report de la subvention annuelle pour le Prix du Premier livre sur l'exercice financier suivant, si son attribution ne peut se faire au cours de l'année civile.

Elle indique que le comité ECARE devra être reconstitué et élargi au cours du mandat du prochain CE.

14. Subventions de participation

Le rapport d'Oana Fotache sur les subventions de participation fait l'objet d'un échange. Faut-il chercher des moyens de limiter le nombre de demandes ? Comment? Faut-il accorder plus d'attention aux chercheurs et aux étudiants provenant de pays dans lesquelles les conditions de recherche sont plus difficiles (pays à faible revenu / pays où les universitaires n'ont aucun soutien / pays en proie aux conflits/ pays où la Littérature Comparée n'est pas soutenue en tant que discipline, comme ceux dans lesquels il n'existe pas de programmes de doctorat en Littérature comparée) et/ou de pays où l'AILC/ICLA est moins présente, pour les attirer vers l'association? Comment trouver un équilibre entre le soutien à ceux qui ont des structures plus faibles (que ce soit sur le plan financier ou académique – et dont les candidatures peuvent par conséquent sembler plus faibles) et l'attention portée à la qualité des travaux et à l'engagement à persévérer dans la discipline ? Si nous ne nous fondons que sur la qualité des travaux, cela ne risque-t-il pas simplement d'enraciner le privilège de ceux qui ont de bonnes structures de soutien, par exemple pour la rédaction des demandes et pour leur examen ?

Une discussion s'engage sur l'allocation de l'aide financière et les critères utilisés pour les subventions. Emanuelle dos Santos, Liedeke Plate, Kitty Millet et Matthew Reynolds soulignent les moyens à employer pour un soutien ciblé des chercheurs en début de carrière et des membres issus d'aires non représentées et/ou fragiles, et pour structurer efficacement ces aides. Il faudra en tenir compte lors de la préparation de la prochaine série de candidatures.

15. Relations avec d'autres organisations

En l'absence des présidents de ce comité, leur rapport ayant été approuvé à l'unanimité, il n'est pas nécessaire de discuter de ce point.

16. Préparation de l'Assemblée générale

Lucia Boldrini explique qu'elle aimerait revenir à la pratique pré-Covid d'une prise de parole partagée par les différents membres du bureau lors de l'AG. Elle a déjà contacté divers collègues qui ont tous accepté de rendre compte de leurs activités respectives : trésorerie, questions liées au comité d'aide aux Jeunes chercheuses et chercheurs, Congrès 2028, résultats des élections. Lucia Boldrini les en remercie.

17. Discussion ouverte et autres questions

La présidente rappelle à tous qu'un programme de collaboration avec la Mémoire du Monde de l'UNESCO sera signé lors du Congrès mardi 29 juillet et invite tout le monde à participer à cette collaboration dans la mesure du possible.

La réunion se termine à 17h (Heure de Corée)

Ajout au procès-verbal :

Le mercredi 30 juillet, la présidente demande un vote rapide par courrier électronique du CE actuel sur la proposition de réattribuer les 300 \$ d'une bourse de participation au voyage non réclamée (le récipiendaire n'ayant pas pu assister au congrès) à un soutien aux frais de participation de la lauréate du Prix Balakian, en plus des 1000 \$ déjà inclus dans les conditions du prix. Cette mesure a été adoptée à l'unanimité.